



## VERRE

### Chiffres 2025

Le verre est un matériau pratiquement inerte et impénétrable. Depuis de nombreuses années, la collecte des emballages en verre pour le recyclage rencontre un franc succès. Le verre à usage unique peut être recyclé à l'infini. Dans la pratique, une certaine proportion de nouveau matériau est souvent ajoutée au produit afin d'obtenir les propriétés souhaitées.

#### Scénario de collecte

- 88 % du verre à usage unique est collecté dans les bulles à verre
- 12 % du verre à usage unique est collecté en porte-à-porte



Le verre est également collecté au récyparc. La part de la collecte via les bulles à verre est en légère augmentation car un certain nombre de communes sont passées de la collecte de porte à porte à la collecte via les bulles à verre.

#### Méthode de recyclage

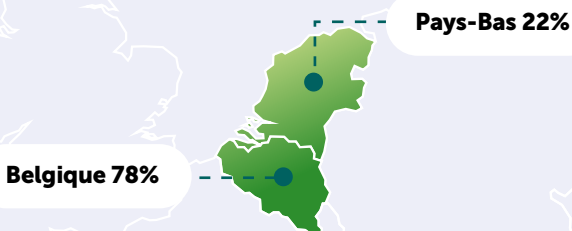
Les recycleurs de verre purifient et trient le verre collecté. Il est broyé en fragments (calcins ou groisil de four) prêts à cuire, qui servent de matière première pour les fours à verre, afin que de nouveaux produits et emballages en verre puissent être soufflés à partir du calcin.

#### Matériaux

- Verre blanc
- Verre coloré

La collecte séparée par couleur est importante, car le verre coloré ne peut pas être retransformé en verre blanc.

#### Où le matériau est-il recyclé ?



#### Objectifs européens en matière de recyclage



**70%** (2025)  
**75%** (2030)

#### Applications des matériaux recyclés

Les emballages en verre collectés sont transformés en nouveaux produits et emballages en verre.



**27,7 kg**

d'emballages en verre à usage unique collectés par habitant

**329 kT**

de verre recyclé

Le pourcentage de recyclage de verre est stable depuis de nombreuses années.

## Un pourcentage de recyclage > 100 % ?

- Ces 30 dernières années, les Belges se sont habitués au système de collecte du verre. Le taux de captation est élevé, et se constate à la faible proportion de verre dans les déchets résiduels. Nous collectons toutefois plus de verre que les membres de Fost Plus n'en mettent sur le marché.
- Emballages en verre à usage unique achetés à l'étranger.
- Emballages en verre de freeriders (entreprises qui ne respectent pas leur responsabilité et ne déclarent pas leurs emballages).
- Emballages en verre d'entreprises qui mettent sur le marché < 300 kg d'emballages/an (exonération de déclaration).

Taux de recyclage par rapport aux membres\* de Fost Plus

**125%\***



*\* Près de 81 % de tous les emballages sur le marché belge (en poids) proviennent des membres de Fost Plus. Le reste est acheté par les consommateurs à l'étranger (achats frontaliers) ou vendu par des entreprises qui se soustraient sciemment ou non à leur obligation de reprise (les « freeriders »).*

## Hoe is dit mogelijk?

$$\frac{\text{Numérateur}}{\text{Dénominateur}} = \text{Pourcentage recyclage}$$

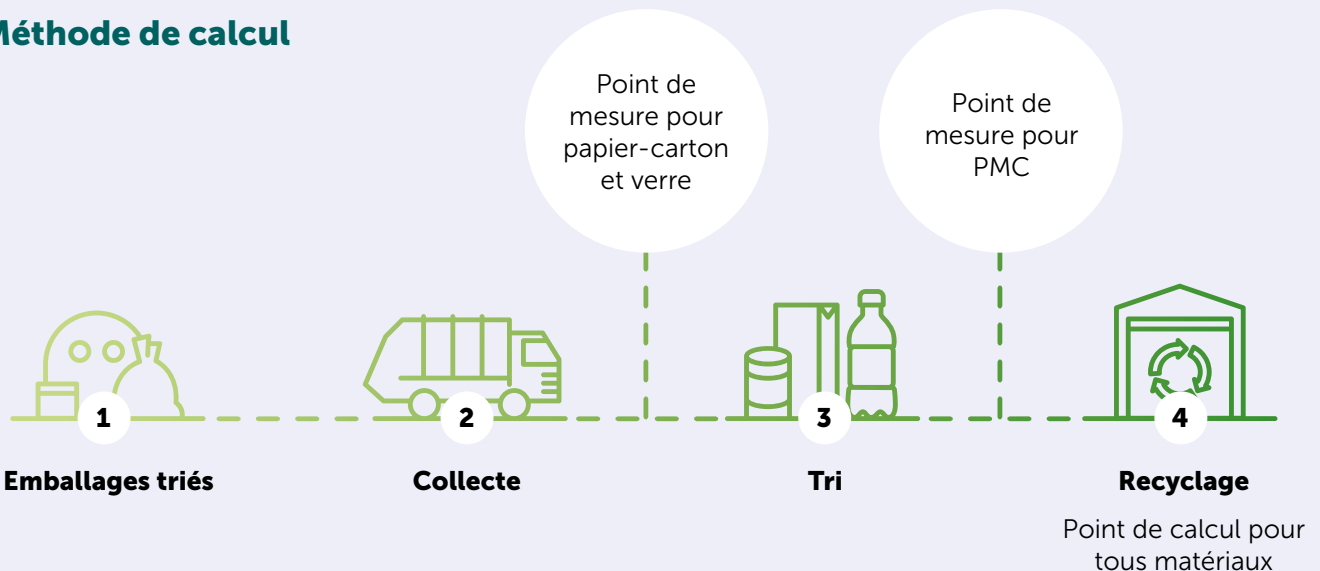
**Numérateur** = verre recyclé, en poids sur l'ensemble du marché

**Dénominateur** = emballages en verre déclarés par les membres de Fost Plus, en poids

**Indien teller > noemer**

➔ recyclagepercentage +100 %

## Méthode de calcul



## Comment le taux de recyclage est-il calculé ?

Le taux de recyclage est calculé au moment du recyclage, après élimination de tous les contaminants et matériaux impropres éventuels des balles triées.

La méthode utilisée a été établie au niveau européen et validée par la Commission interrégionale de l'emballage (CIE).

